

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/07/2026

Référence			
20260729CA13			
Objet de la délibération			
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2026			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	9
Date de la convocation			
13/07/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 9			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme LIZOLA Martine, vice-Présidente

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, M. BRUGNON Jean-Yves, M. SECONDI Jean-Dominique, Mme DUCATEZ Isabelle, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. FABRE Frédéric, Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique,

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan (représenté par Mme MAILLET Sandrine)

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2026

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 et l'avenant de prorogation approuvé par arrêté préfectoral n°52-2023-03-0007 en date du 5 mars 2026, et notamment l'article 18 ;

VU le règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « Le Signe, centre national du graphisme » validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020, et notamment l'article 3.9 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 6 mars 2026 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 mars 2026.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Martine LIZOLA

Chaumont, le 6 mars 2026

Référence : 20260306-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20260729CA13

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 6 mars 2026 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (7) :

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
 - M. Etienne MARASI
 - M. Frédéric FABRE
- État :
 - M. Eric MAROCHINI
 - Mme Florence FORIN - (*en visioconférence*)

Administrateurs du collège « institutionnel » excusés (4) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL

Région Grand Est : Mme Martine LIZOLA

État : Mme Régine PAM (représentée par M. Eric MAROCHINI),
Mme Marie-Cécile BURNICHON (pouvoir à Mme Florence FORIN)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (2) :

- Mme Sandrine MAILLET (Bibliothèque nationale de France) qui représente Mme Céline CHICHA-CASTEX, excusée - (*en visioconférence*)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente M. Martin BETHENOD et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés - (*en visioconférence*)

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 31 JUL. 2026
ID : 052-130023237-20260729-20260729CA13-DE

Administrateurs du collège « techniq

- M. Martin BETHENOD (Centre national des arts plastiques)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)
- M. Toan VU-HUU (Alliance graphique internationale - AGI - France)

Participaient à la réunion les personnes invitées(8) :

- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Christophe LASSERTEUX (Agent comptable)
- M. Guillaume THIRARD (Commissaire du Gouvernement)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)
- M. Patrice WUSCHER (stagiaire à la DRAC Grand Est) - (*en visioconférence*)

Personnes invitées excusées (5) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Méline CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- Mme Lucille STEINHILBER (Région Grand Est)
- M. Jimmy WEIDNER (Préfecture de la Haute-Marne)

A 14 h 30, 7 membres du collège « institutionnel » sont présents et 1 membre a donné pouvoir, soit 8 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de CHAUMONT, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

1. Approbation du compte-rendu du
31 octobre 2025 (délibération 20260306CA01)

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 31 octobre 2025.

2. Convention de mise à disposition des biens immobiliers (délibération 20260306CA02)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'une convention de mise à disposition des biens immobiliers, entre la Ville de Chaumont et le GIP le Signe, avait été signée en 2017.

Celle-ci prend fin le 31 mars 2026; cela nécessite donc la rédaction d'une nouvelle convention suite, notamment, à la prorogation du GIP pour 9 ans, jusqu'au 15 mars 2035.

Cette nouvelle convention est calquée sur la précédente avec quelques nouveautés.

Elle permet la mise à disposition des biens immobiliers, propriété de la Ville de Chaumont, au GIP le Signe, en précisant les conditions et les modalités de leur mise à disposition à titre gracieux pour permettre l'exécution des missions de service public du Signe définies dans sa convention constitutive.

Elle rappelle également les droits et obligations réciproques des parties.

Elle prendrait donc effet à compter du 1^{er} avril 2026, pour 9 ans, jusqu'au 31 mars 2035.

La convention se trouve en annexe. Celle-ci a également ses propres annexes qui sont :

- une cartographie;
- le plan de situation/Cadastre;
- le récapitulatif des locations d'espaces/Mise à disposition des locaux/Rétrocessions de jouissance des locaux;
- la répartition de prise en charge des dépenses liée à la maintenance du bâtiment;
- le procès-verbal de la commission de sécurité;
- l'attestation d'assurance.

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Il est proposé d'autoriser le Directeur à signer la convention qui a été délibérée au Conseil Municipal de la Ville de Chaumont le 14 novembre dernier.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'acter les conditions et les modalités de mise à disposition des biens immobiliers telles que prévues dans la nouvelle convention de mise à disposition ;
- d'autoriser le Directeur général du Signe à signer cette convention.

3. Convention de mise à disposition des biens mobiliers (délibération 20260306CA03)

Mme Virginie GUILLAUME indique que, de la même façon que pour les biens immobiliers, il est proposé d'autoriser le Directeur à signer une convention entre la Ville de Chaumont et le GIP le Signe pour la mise à disposition des biens mobiliers qui prend effet à compter du 1^{er} avril 2026, pour 9 ans également, jusqu'au 31 mars 2035.

Se trouvent en annexes la convention, la liste des biens concernés et l'attestation d'assurance.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'acter les conditions et les modalités de mise à disposition des biens mobiliers telles que prévues dans la nouvelle convention de mise à disposition ;
- d'autoriser le Directeur général du Signe à signer cette convention.

4. Convention de mise à disposition des biens culturels (délibération 20260306CA04)

Pour cette convention de mise à disposition des biens culturels, Mme Virginie GUILLAUME précise que, par biens culturels, on entend la collection, propriété de la Ville de Chaumont.

Comme pour les 2 précédentes conventions, il est également proposé d'autoriser le Directeur général à signer cette convention de mise à disposition des biens culturels.

La convention se trouve en annexe
culturels et l'attestation d'assurance.

Cette convention prendrait effet de la même façon que les
2 conventions précédentes, au 1^{er} avril 2026 jusqu'au
31 mars 2035.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait
procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'acter les conditions et les modalités de mise à disposition
des biens culturels telles que prévues dans la nouvelle
convention de mise à disposition ;
- d'autoriser le Directeur général du Signe à signer cette
convention.

Après vote, Mme Christine GUILLEMY veut insister sur le travail
important qui a été fait, tant par le personnel du Signe que les
agents des services culturels et élus de la Ville de Chaumont.

En effet, ces conventions reprennent ce qui n'a pas été fait
auparavant, point par point, objet par objet.

Cette fois, la liste est vraiment exhaustive.

M. le Président ajoute que ce travail fastidieux était
extrêmement nécessaire.

5. Rapport d'activité 2025 (délibération 20260306CA05)

M. Jean-Michel GERIDAN présente le rapport d'activité 2025.

Il donne les chiffres clés ci-après :

- Lieux et actions :
 - 362 jours d'ouverture aux publics
 - 10 expositions au Signe
 - 7 expositions hors les murs
 - 20 conférences
 - 2 éditions publiées
- Publics :
 - 37 000 visiteurs accueillis (dont 25 000 visiteurs pour la
Biennale)
 - 8 600 étudiants
 - 2 100 scolaires

Il y a une vue globale de toutes les expositions.

La mise en page a été un peu modifiée afin de compléter les
événements artistiques.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que pas mal d'éléments avaient déjà été vus sur le compte-rendu de la Biennale.

Dans ce rapport d'activité, c'est beaucoup plus précis que les années précédentes avec l'intégralité des artistes qui ont été exposés ainsi que les différents lieux qui ont été partenaires.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à renouveler ses remerciements à la Ville de Chaumont qui a été un très grand partenaire pour cette Biennale en prenant en charge 2 expositions.

La diffusion hors les Murs de la collection a été tout aussi soutenue que l'année dernière, même plus que les années précédentes.

Le Signe a maintenant trouvé un rythme de croisière ; entre 100 et 150 affiches de la Collection sont prêtées, tant dans le fonds contemporain que dans le fonds ancien.

Malheureusement, les demandes ne peuvent pas toujours être honorées.

M. Jean-Michel GERIDAN pense à des affiches superstars comme le Divan Japonais qui est souvent réclamé.

Au regard de la situation géopolitique actuelle, M. Jean-Michel GERIDAN rassure l'assemblée et indique que le Divan Japonais qui était exposé au Louvre Abu Dhabi est revenu quelques semaines avant la situation que nous connaissons aujourd'hui dans le Moyen Orient. Il est bien dans les réserves de la Ville de Chaumont.

Il y a eu des propositions qui ont été coconstruites comme, par exemple, l'exposition Simenon Simenon qui est allée au Havre.

Toujours hors les Murs, il y a eu une très grande exposition dans laquelle le Signe a prêté pas moins d'une quarantaine d'affiches au Musée de l'image à Epinal autour du thème du cirque. Le Musée n'a pas encore fourni d'images de l'exposition.

Autre exposition hors les Murs, Soba Shoko, qui avait été montrée en même temps que l'exposition Manga, a été prêtée au Musée d'art contemporain de Gifu, au Japon, où elle va être intégrée dans les collections.

Dans l'offre de formation et des ressources, le Signe est sur un projet d'établissement qui s'adresse à tous les publics, qu'ils soient jeunes, professionnels et grand public.

Il y a eu également des ateliers, des et aussi une offre importante destinée aux publics à besoins spécifiques, publics qui vont de la toute petite enfance au grand âge.

2025 étant une année de Biennale, il y a eu beaucoup plus de conférences.

Le programme a été très fourni et le public a répondu présent.

Le Signe, ce ne sont pas que des conférences mais aussi des rencontres, des événements et des concerts.

L'offre a été conséquente avec des musiciens ultra professionnels et pop qu'affectionnent la jeunesse, mais aussi des groupes locaux, des guinguettes.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à préciser qu'il y a de plus en plus de liens avec le Conservatoire de la Ville de Chaumont.

Le Signe a désormais une capacité d'animation qui est assez grande, pour tous les âges et tous les publics, pour faire vivre la Ville.

En termes de fréquentation, elle a augmenté d'un tiers par rapport à la Biennale précédente.

Il avait déjà été dit, lors d'un précédent Conseil d'Administration, que la capacité hôtelière est telle, que, pour avoir un peu moins d'un millier de chambre à Chaumont, le Signe doit aussi solliciter les logeurs privés, mais aussi les internats. Cela permet, sur des temps courts et resserrés, d'avoir autant de personnes.

M. Jean-Michel GERIDAN précise cependant que les trois quarts du public sont les Chaumontais.

Pour les visiteurs hors France, 51 % proviennent d'Allemagne, puis viennent la Belgique (27 %), l'Espagne (10 %), la Hollande (7 %), la Suisse (2 %) et l'Italie (1 %).

Hors Union Européenne, 50 % des visiteurs viennent du Royaume-Uni, suivi du Brésil, de l'Algérie, d'Égypte et d'Israël, à égalité avec 13 %.

En fonction des zones géographiques sur la Biennale, il y a environ 1 621 touristes étrangers pour 19 609 français.

17 145 personnes viennent du Grand Est dont 15 731 personnes haut-marnaises.

Les provenances sont indiquées par département (hors Haute-Marne).

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le **31 JUL. 2026**
ID : 052-130023237-20260729-20260729CA13-DE

Pour terminer sur la fréquentation, il y a un comparatif avec la Biennale de 2023.

S'agissant de la revue de presse, il y a eu environ 80 retours presse qui allaient des expositions, soit très thématiques avec par exemple Bepolar, consacré au polar, qui écrivait « les habitants de l'Est de la France ont de la chance ».

M. Jean-Michel GERIDAN pense que nous avons effectivement de la chance d'avoir des lieux de qualité dans lesquels il fait bon vivre.

Même si le Signe n'est pas directement concerné, il a été cité dans le Monde.fr, dans une chronique d'Olivier Razemon intitulée « Une ville, des envies, cinq possibilités : Chaumont ».

M. Jean-Michel GERIDAN indique que, juste après la Biennale, Olivier Razemon est passé à Chaumont et a fait une superbe promotion sur les endroits à voir à Chaumont dont le Signe.

Mais il a aussi parlé de l'identité de la Ville de Chaumont réalisée par le Studio Baldinger Vu-Huu qu'il trouve admirable, du Musée d'art et d'histoire, ainsi que du Viaduc.

Le Signe a également eu des retours dans Le Monde, BeauxArts.com, Society, le Journal des Arts, IC Le Mag, Téléràma et le Quotidien de l'Art.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que Téléràma est quand même l'un des médias prescripteurs pour les personnes du design graphique.

Pour mémoire, c'est l'Atelier 25 qui a gagné le Grand Prix de l'Affiche. Peu de temps après, le journaliste de Téléràma a fait un portrait sur elles qui sont d'anciennes étudiantes issues des formations du Grand Est.

Nous avons la chance d'avoir un assez bel écosystème autour de l'art et du design graphique en particulier.

Sur la communication et les supports, sur la présence en ligne du Signe et de Chaumont, nous sommes encore très haut sur tout ce qui concerne la culture.

Comme d'habitude, M. Jean-Michel GERIDAN fait un comparatif entre ce qu'il se passe en Haute-Marne, au niveau du Grand Est et au niveau des structures culturelles en France.

En tout cas, dans les grandes réunions internationales, qu'il s'agisse de Séoul, de Yokohama et de Mexico, le Signe est au-delà, en termes de lisibilité, sur la question du design graphique.

Ce qui est intéressant, ce sont les projections et les objectifs que le Signe se fixe pour atteindre de nouveaux publics.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le **31 JUIL. 2026**
ID : 052-130023237-20260729-20260729CA13-DE

M. Jean-Michel GERIDAN l'avait d
déclarations de Mark Zuckerberg, de nombreuses personnes ont
quitté la plateforme Facebook. En conséquence, le Signe a perdu
environ 5 000 abonnés en 2024. Aujourd'hui, cela remonte
progressivement.

La cinquième partie de ce rapport d'activité concerne les
instances (Assemblée générale, Conseil d'administration et
Conseil d'orientation scientifique).

Il y a un point sur l'équipe avec l'organigramme, puis un point
sur le budget avec la répartition analytique des dépenses
d'activités, et la répartition des dépenses Biennale et hors
Biennale.

Pour terminer, il est indiqué la rémunération des artistes-
auteurs au Signe avec leur provenance, la répartition
hommes/femmes/non genrés, Studios et Collectifs mixtes.

Mme Florence FORIN remercie M. Jean-Michel GERIDAN pour la
présentation d'un bilan tout à fait positif.

Cela fait du bien dans une période complexe, nous sentons que
les choses se resserrent.

Que la Biennale soit autant repérée au plan international, cela
confirme que c'est un endroit de vie, pour le territoire, et pour
la Ville de Chaumont en particulier.

Nous ne pouvons être que très satisfaits de ce bilan.

Mme Christine GUILLEMY suggère qu'il serait intéressant
d'envoyer ce rapport d'activité à l'Agence d'attractivité.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les chiffres de l'Agence
d'attractivité sont aussi tombés pour Chaumont. Ce qui fait
qu'en terme de tourisme, ce sont vraiment la Biennale et le Signe
qui font grimper ces chiffres.

Mme Christine GUILLEMY précise que l'Office du tourisme de
Chaumont est inexistant et ne connaît pas le Signe. Elle ajoute
par ailleurs que l'Office du tourisme de Chaumont ne dépend pas
de la Ville de Chaumont.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe est très fier de
participer à l'attractivité touristique de la Ville.

Mme Christine GUILLEMY le dit d'autant plus que Michelin a fait
une réflexion alors que l'Agence d'attractivité a fait venir
Michelin un jour où le Signe était fermé.

Mme Nathalie FERREIRA précise que c'était lors de la
préparation de la Biennale.

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

M. le Président et M. Jean-Michel GER
remonter le rapport d'activité du Signe à l'Agence
d'attractivité.

M. le Président, au risque de se répéter, redit que cette Biennale
a été un succès remarquable et bravo à M. Jean-Michel GERIDAN
et aux équipes du Signe, avec un nombre de visiteurs inégalé qui
bénéficie à toutes et à tous.

Mais il n'y a pas eu que la Biennale, il y a eu d'autres activités
qui ont été développées en même temps par le Signe.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait
procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité,
d'approuver le rapport d'activité 2025.

6. Plan annuel de formation 2026 (délibération 20260306CA06)

Mme Virginie GUILLAUME indique que, comme d'habitude, le plan
annuel de formation 2026 est présenté, accompagné du bilan de
l'année 2025.

En 2025, sur 19 formations inscrites, 13 ont été réalisées :

- Les formations d'intégration pour les agents contractuels ;
- Les formations relatives aux premiers secours ;
- Les formations relatives à la prévention des risques liés
aux travaux en hauteur ;
- Les formations relatives à la sécurité incendie ;
- Les formations destinées à l'analyse d'un accident de
travail ;
- Les formations relatives à la gestion des ressources
humaines et aux risques psychosociaux ;
- Les formations relatives au domaine juridique ;
- Les formations destinées à la gestion des conflits, du temps
et de l'autonomie.

Un budget de 5 310 € ont été dédiés à ces formations.

Pour 2026, les formations inscrites au plan de formation sont en
annexe, avec toujours les mêmes 4 grands axes proposés :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la
conduite des activités spécifiques au Signe et développer
une culture de prévention des risques professionnels ;
- Axe 2 : Développer les savoir-être et savoir-faire
nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;

- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers et activités culturelles du Signe ;
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe.

Beaucoup de formations sont demandées au cours des entretiens professionnels.

Certaines n'ont pas lieu durant l'année; cela fait partie du bilan. Il y a cependant une amélioration par rapport aux années précédentes.

Le Signe va essayer d'aller un peu plus loin que ce bilan-là et voir avec les agents et les responsables de pôles les raisons de ce bilan.

Est-ce qu'il y a des solutions? Ces formations ne sont peut-être plus nécessaires? Il peut y avoir plein de raisons différentes. Certaines sont annulées par l'organisme de formation.

Le Signe fait souvent appel au CNFPT. Cela devient de plus en plus compliqué parfois de trouver des places et de pouvoir s'inscrire aux formations.

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation annuel 2026.

7. Reconduction de la convention d'accompagnement avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne en matière d'hygiène et sécurité (délibération 20260306CA07)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il s'agit d'une convention importante qui existe depuis pratiquement l'ouverture du Signe, fin 2017, début 2018.

Le Signe a donc conventionné avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne.

La convention est arrivée à terme, il est proposé de la renouveler.

Cette convention permet au Signe d'être accompagné en termes de prévention des risques et de pouvoir bénéficier du préventeur du Centre de Gestion.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer la convention hygiène, sécurité et

prévention des risques avec le Centre
Marne.

**8. Reconduction de la convention d'accompagnement avec le Centre de
Gestion de la Haute-Marne en matière de déontologie (délibération
20260306CA08)**

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il s'agit d'une autre convention importante qui est arrivée à terme et qu'il est également proposé de la renouveler.

Il s'agit là d'une convention d'accompagnement du Centre de Gestion de la Haute-Marne en termes de déontologie.

Le Signe fait appel à son référent déontologue.

Le Signe a toute une procédure de signalement qui n'a pas changé mais c'est accompagné de ce conventionnement.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer la convention de partenariat en matière de déontologie avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne.

9. Avenant financier à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026-2027 du Signe / la Ville de Chaumont pour l'année 2026 (délibération 20260306CA09)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est proposé de délibérer et d'adopter l'avenant financier à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026-2027 du Signe pour l'année 2026, décidé par la Ville de Chaumont.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que, par rapport à la première CPO, le fond n'a pas changé. Seuls le nom du Préfet de Région et la visa vers les décrets le nommant ont été modifiés puisque ce n'est plus la même personne.

M. le Président indique que cette convention est fondamentale pour la poursuite des activités du Signe pour cette période 2025-2026-2027 avec l'engagement des différents partenaires que sont la Ville de Chaumont, la Région Grand Est et l'État.

Mme Virginie GUILLAUME précise qu'il s'agit de l'avenant financier qui confirme la subvention accordée au Signe par la Ville de Chaumont pour l'année 2026 qui a été délibérée en Conseil Municipal le 11 décembre 2025.

Mme Christine GUILLEMY demande quand sera versé le montant 2026 de la Région.

M. Etienne MARASI lui répond dans très peu de temps, à savoir dans le courant avril ou mai.

M. Etienne MARASI rappelle que la loi de finances ne les a pas aidés. Ils sont vigilants sur les dépenses qu'ils peuvent engager ou pas. Et le peu de temps qu'ils ont pour s'engager en ce moment est précieux.

C'est une histoire de quelques semaines.

Nous ne parlons pas de la même chose mais M. Guillaume THIRARD indique que l'avenant à la convention constitutive a également été signé par le Préfet de Région.

Mme Virginie GUILLAUME répond qu'elle allait justement poser la question concernant l'arrêté de prorogation.

M. Guillaume THIRARD répond que Mme la Préfète a signé l'arrêté approuvant cet avenant à la convention constitutive.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter l'avenant financier à la CPO 2025-2026-2027 du Signe pour l'année 2026, décidé par la Ville de Chaumont.

10. Compte Financier Unique 2025 (délibération 20260306CA10)

Mme Virginie GUILLAUME indique que le Compte Financier Unique 2025 se résume de la manière suivante :

- o Total des recettes : 1 857 240,90 € (hors reprise de l'exercice précédent):
 - 1 773 193,08 € de recettes de fonctionnement ;
 - 84 047,82 € de recettes d'investissement.
- o Total des dépenses : 1 797 619,45 € (2 935,13 € de restes à réaliser inclus):
 - 1 707 180,91 € de dépenses de fonctionnement ;
 - 90 438,54 € de dépenses d'investissement (2 935,13 € de restes à réaliser inclus).
- o Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement) : excédent de 66 012,17 € ;
- o Solde d'exécution d'investissement négatif de 6 390,72 €

Les recettes sont réparties comme suit par rapport aux recettes totales :

- 65 % de contributions ;
- 8 % de subventions ;
- 6 % de ressources propres (dont 1 % de mécénat) ;
- 21 % correspondant aux amortissements, écritures spécifiques et reprise des résultats 2024.

Les dépenses, en pourcentage, par rapport aux dépenses totales sont réparties comme suit :

- 30 % pour les activités :
 - o 10,5 % pour les expositions ;
 - o 4,5 % pour la médiation ;
 - o 4,5 % pour la formation ;
 - o 5 % pour la communication ;
 - o 4,5 % pour le développement ;
 - o 1 % pour les éditions ;
- 19 % pour le fonctionnement :
 - o 15,5 % pour le bâtiment ;
 - o 3,5 % pour l'administration ;
- 46 % pour la masse salariale sachant que la totalité des postes n'était pas pourvus ; nous serions plus sur 49 % si tous les postes étaient pourvus ;
- 4 % pour les dotations aux amortissements et les opérations spécifiques.

Les valorisations suivantes apparaissent en annexe du compte administratif :

- Gratuité du loyer de la Ville de Chaumont : 99 300 €. Il a été réévalué à partir de 2026 ;
- Impression d'affiche Léopard graphique : 5 000 € ;
- Participation au catalogue de la Biennale (fourniture de papier Artic Paper : 7 000 € (lors des années de Biennale).

Mme Nathalie FERREIRA précise que, la Ville de Chaumont, en tant que propriétaire du bâtiment, a également eu des frais bâtimentaires cette année quand même assez exceptionnels et importants.

En effet, nous arrivons sur la décennale. Du coup, il faut changer beaucoup de choses, comme par exemple la chaudière.

Mme Christine GUILLEMY ajoute qu'il faudrait d'ailleurs le mettre dans les valorisations.

Mme Nathalie FERREIRA ajoute que l'installation de la place en 2025 et s'est terminée fin 2025.

M. le Président signale les ressources propres du Signe, notamment la partie librairie-boutique, qui fonctionne très bien. Il imagine qu'il y a aussi un effet Biennale. Mais c'est encourageant.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le Compte Financier Unique 2025.

11. Affectation du résultat (délibération 20260306CA11)

Mme Virginie GUILLAUME indique que suite au vote du compte financier unique, il est proposé :

- d'affecter l'excédent d'investissement : 103 586,76 €, au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement : 384 830,55 €, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Cela peut représenter une somme élevée, mais c'est ce qui permet au Signe d'avoir de la trésorerie pendant le 1^{er} semestre 2026, du fait des votes tardifs des subventions et des contributions qui ne tombent, au niveau de la trésorerie, qu'en mai voire juin. Cela permet donc au Signe d'assurer au moins le 1^{er} trimestre.

En fait, le Signe travaille de façon réglementaire sur une année civile mais s'adapte pour travailler, programmer sur une année qui va de juin à juin.

Pour compléter, M. Jean-Michel GERIDAN dit qu'avec les quelques retards observés, cela met le Signe en difficulté pour les différentes propositions qui sont faites au public.

2027 sera une année Biennale, et il y aura sûrement les mêmes débats et retards.

Il a donc été décidé, en interne, de penser les programmations plutôt de juin à juin de manière à travailler plus sereinement et tenir.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que ce qui permet de tenir en priorité sur les premiers mois de l'année, c'est la subvention versée mensuellement par la Ville de Chaumont. Cela permet d'assurer au moins les salaires et de payer les premiers intervenants jusqu'en mai.

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

M. le Président indique que, en tous les cas, c'est le résultat d'une bonne gestion qui permet de faire face aux aléas que tout le monde connaît aujourd'hui.

Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille que cela dure trop longtemps. Mais bravo pour cette bonne gestion financière.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter l'affectation du résultat 2025.

12. Budget primitif 2026 (délibération 20260306CA12)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé de voter le budget primitif 2026 pour un montant total de dépenses et de recettes de 2 193 850,53 €, tenant en compte les informations que le Signe a pour le moment.

Il sera revu avec une décision modificative lors du Conseil d'Administration qui se tiendra fin juin-début juillet.

Les dépenses et les recettes sont réparties de la même façon que les autres années sachant que nous sommes sur une année hors Biennale.

Il est proposé une ligne, au niveau des expositions, qui concerne la Biennale 2027, justement pour des soucis de trésorerie.

Le Signe va essayer d'anticiper au moins la conception de certaines expositions afin de pouvoir payer cette conception auprès des commissaires d'expositions, scénographes et intervenants.

Ces recettes sont réparties avec les contributions habituelles :

- 750 000 € pour la Ville de Chaumont,
- 400 000 € pour la DRAC Grand Est,
- 360 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement pour la Région Grand Est.

Le Signe a déposé une demande auprès du Département de la Haute-Marne pour un montant de 42 000 €.

Le fonds européen n'apparaît pas car il s'agit d'une année hors Biennale et en général, les demandes visent des activités liées à la Biennale.

Le Signe est en attente de subvention pour tout ce qui est éducation artistique et culturelle, notamment PAG et PREAC.

Cela a été vu à minima mais le Signe espère avoir plus.

La SAIF a confirmé son soutien. Il apparaît 3 000 € sur la ligne, mais entretemps, le montant s'est élevé à 4 000 €.

Pour l'Académie des Beaux-Arts, c'est en cours.

Les autres aides publiques et privées correspondent aux actions destinées aux publics à besoins spécifiques éloignés de la culture.

En ce qui concerne les ressources propres, le mécénat correspond à la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire. À cela s'ajoutent la librairie-boutique, le café, la billetterie, les locations d'espaces et la cession des droits d'auteurs.

Puis, sont indiqués dans les opérations, les amortissements, le solde d'exécution, l'affectation du résultat, et les écritures spécifiques.

En miroir, sont indiquées les dépenses qui sont réparties en activités, en fonctionnement, en charges de personnel avec l'auto assurances, et toujours cette ligne dédiée aux imprévus. Cette dernière ligne a notamment servi, cette année, pour régler une partie du paiement de la TVA intracommunautaire.

Pour terminer il y a bien sûr les valorisations, avec la gratuité du loyer de la Ville de Chaumont (comme indiqué précédemment, le montant est passé à 103 365 €), et Léopard graphique qui est également là les années hors Biennale à hauteur de 5 000 € pour les impressions d'affiches.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que des partenaires sont arrivés entretemps.

Il y a Posca pour l'exposition des Petits Spécimens; ils ont offert pour 2 000 € de matériels.

Il y a également Peugeot Chaumont et Intermarché.
Des partenariats locaux se développent.

M. Jean-Michel GERIDAN dit que le budget présenté est un budget plutôt prudent. Il n'est certes pas flamboyant mais il assure une continuité.

Il ajoute que le Signe travaille dès à présent sur la programmation de la Biennale de 2027. Les choses commencent à s'articuler avec les différents partenaires.

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Le Signe travaille main dans la main c'est sûr, mais aussi avec tous les Centres d'art, les écoles d'art et de design en France.

Des partenariats croisés sont ainsi réalisés, ce qui semble essentiel aujourd'hui. Et c'est aussi l'assurance de faire venir des gens dans notre beau département et notre belle cité.

Mme Florence FORIN remercie pour la présentation de ce budget prévisionnel.

Elle indique que, côté État, la DRAC n'a pas encore la validation pour le montant de la dotation.

Les éléments chiffrés ne pourront être donnés que, plutôt, à la fin du mois de mars.

Il faut s'attendre à une petite baisse mais elle sera très fine mais cela ne mettra certainement pas en danger le projet du Signe tel qu'il est posé aujourd'hui.

En tout cas, M. le Président les remercie pour leur soutien même après ce caveat.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2026.

13. Information sur l'impact territorial des dépenses 2025

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il s'agit d'un point d'information qui avait déjà été présenté l'année dernière.

Dans un souci de totale transparence et de bonne utilisation des crédits alloués au Signe, il est proposé aux membres du Conseil d'administration un point d'information sur l'impact territorial de l'utilisation des crédits 2025.

Le calcul a été effectué en prenant en compte les dépenses de fonctionnement et d'investissement hors charges de personnel et écritures spécifiques de l'année 2025 (activités + bâtiment + administration).

Les dépenses sont réparties selon les types de prestataires et également les dépenses de façon géographique avec une cartographie.

Les plus importants postes de prestataire sont :

- ↳ Les entreprises : 565 679 € (65% des dépenses d'activités, de bâtiment et d'administration), dont :
1. Prise en charge direct des fluides, marchés de nettoyage et de sécurité : 183 670 € ;
 2. Hôtels et hébergements similaires + location d'internats + location immobilière + agences de voyage + navettes aux hébergements : 65 105 € ;
 3. Commerce de gros : 44 624 € ;
 4. Travaux et maintenance du bâtiment : 38 472 €
 5. Imprimerie : 33 364 € ;
 6. Location de matériel : 29 156 € ;
 7. Commerce de détail : 25 135 € ;
 8. Edition de logiciels : 19 380 € ;
 9. Télécommunications : 16 684 €.

- ↳ Les artistes : 261 332 € (30% des dépenses d'activités, de bâtiment et d'administration). Ces dépenses représentent 49% des dépenses d'activités de l'année 2025 qui s'élevaient à 531 518 € :

1. Expositions : 72 915 € ;
2. EAC : 70 431 € ;
3. Designer : 40 000 € ;
4. Événementiel : 31 070 € ;
5. Éditions : 21 851 € ;
6. Communication : 19 816 € ;
7. Résidence : 5 250 €.

- ↳ Les associations : 9 174 € dont :
1. Insertion sociale : 3 307 € ;
 2. Accompagnement RH : 2 177 €.

Répartition des postes de dépenses par situation géographique :

1. Région Grand-Est : 322 649 € :
 - a. Haute-Marne : 153 792 € ;
 - b. Meurthe et Moselle : 68 440 € ;
 - c. Aube : 43 276 € ;
 - d. Bas-Rhin : 26 539 € ;
 - e. Marne : 21 559 € ;
 - f. Haut-Rhin : 8 942 € ;
 - g. Moselle : 100 €.
2. Région Ile-de-France : 303 166 € :
 - a. Hauts-de-Seine : 147 476 € ;
 - b. Paris : 103 167 € ;
 - c. Seine-Saint-Denis : 20 284 € ;

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

- d. Val-de-Marne : 17 498 € ;
- e. Yvelines : 7 834 € ;
- f. Val-d'Oise : 5 807 € ;
- g. Seine et Marne : 1 100 €.

- 3. Normandie : 99 064 € :
 - a. Seine-Maritime : 95 210 € ;
 - b. Calvados : 3 854 €.
- 4. Étranger : 45 807 € :
 - a. Allemagne : 17 327 € ;
 - b. Belgique : 14 720 € ;
 - c. Suisse : 5 350 € ;
 - d. Espagne : 4 091 € ;
 - e. Pays-Bas : 3 210 € ;
 - f. Pologne : 500 € ;
 - g. Royaume-Uni : 409 € ;
 - h. Australie : 100 € ;
 - i. Etats-Unis : 100 €.

- 5. Région Auvergne-Rhône-Alpes : 44 446 € :
 - a. Rhône : 35 082 € ;
 - b. Ain : 4 101 € ;
 - c. Le Puy-de-Dôme : 4 045 € ;
 - d. Haute-Savoie : 883 € ;
 - e. Drôme : 336 €.

Postes de dépenses les plus importants par département :

- 1. Haute-Marne : 153 792 € ;
- 2. Hauts-de-Seine : 147 476 € ;
- 3. Paris : 103 167 € ;
- 4. Seine-Maritime : 95 210 € ;
- 5. Meurthe-et-Moselle : 68 440 € ;
- 6. Aube : 43 276 € ;
- 7. Rhône : 35 082 € ;
- 8. Bas-Rhin : 26 539 € ;
- 9. Marne : 21 559 € ;
- 10. Seine-Saint-Denis : 20 284 €.

Répartition des dépenses en Région Grand-Est et Haute-Marne

- 1. Région Grand-Est : 322 649 € :
 - a. Entreprises : 275 699 € ;
 - b. Artistes : 24 022 € ;
 - c. Etablissements publics : 16 008 € ;
 - d. Associations : 6 890 € ;
 - e. Professions libérales : 30 €.

2. Répartition des dépenses en Haute-Marne
 - a. Entreprises : 131 101 €, dont :
 - i. Hôtels : 23 114 €;
 - ii. Location immobilière : 10 542 €;
 - iii. Assurance : 9 727 €;
 - iv. Restauration : 9 290 €;
 - v. Edition de journaux : 7 437 €;
 - vi. Location de matériel : 6 246 €;
 - vii. Air BnB : 6 072 €;
 - viii. Commerce de détail : 5 980 €;
 - ix. Commerce de voitures et de véhicules légers : 5 420 €;
 - x. Impression : 4 873 €;
 - xi. Agence de voyage : 4 455 €;
 - xii. Activités de soutien au spectacle vivant : 4 200 €;
 - xiii. Maintenance bâtiment : 3 902 €;
 - xiv. Fabrication d'articles textiles : 3 900 €;
 - xv. Production de films institutionnels et publicitaires : 3 271 €;
 - xvi. Activités de prépresse : 2 950 €;
 - xvii. Affrètement et organisation des transports : 2 160 €;
 - xviii. Analyses, essais et inspections techniques : 1 902 €;
 - xix. Nettoyage courant des bâtiments : 1 734 €;
 - xx. Tierces maintenances de systèmes et d'applications informatiques : 1 440 €;
 - xxi. Travaux d'installation électriques : 1 327 €;
 - xxii. Commerce de gros : 1 008 €.
 - b. Établissements publics : 14 83€ + 240 699 € de remboursement de salaires :
 - i. Lycée Charles de Gaulle : 5 882 €;
 - ii. Lycée Eugène Decomble : 5 016 €;
 - iii. Alméa formation (CFA) : 2 555,48 €;
 - iv. Institut national du patrimoine : 960 €;
 - v. Haute école des arts du Rhin : 900 €;
 - vi. Réseau Canopé : 300 €;
 - vii. ENSAD Nancy : 272 €;
 - c. Artistes : 1 035 €;
 - d. Professions libérales (médecine) : 30 €.

Aux dépenses relatives à la Haute-Marne indiquées ci-dessus, s'ajoute le remboursement des salaires des agents mis à disposition et d'une partie des fluides pour un montant de 241 722 € portant ainsi le montant total des dépenses en Haute-Marne à 395 514 €.

Il apparaît là toute l'importance et l'impact économique qu'a le Signe au niveau local et territorial.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le **31 JUL. 2026**
ID : 052-130023237-20260729-20260729CA13-DE

Mme Virginie GUILLAUME propose d'Administration, s'ils sont demandeurs pour d'autres chiffres, de ne pas hésiter à lui demander.

M. le Président indique qu'il s'agit d'un point qui est extrêmement intéressant et qui signifie, en dehors de l'impact culturel du Signe, l'impact économique du Signe qui est loin d'être négligeable.

M. Eric MAROCHINI demande quelle explication peut être donnée concernant le poids relatif de la Région Normandie par rapport aux autres.

C'est bien compréhensible pour la Région Ile-de-France, mais qu'y-a-t-il de particulier en Normandie qui fait que c'est surreprésenté ?

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il y a 2 raisons :

1. Une forte représentation artistique de graphistes et scénographes en Normandie liée à une école qui était assez puissante il y a quelques années, qui était l'école d'art du Havre, et qui a formé d'excellents designers qui se sont établis entre Rouen et Le Havre ;

2. Il y avait un très beau festival à une époque là-bas qui fait que la Normandie est aussi un territoire de graphisme.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que c'est comme les Hauts-de-France où il y a de supers écoles en Picardie, les écoles d'art d'Amiens et de Cambrai ; mais ici la plupart des élèves d'Amiens et de Cambrai partent en Hollande, en Belgique.

Pour revenir à la Normandie qui est aussi un territoire de culture avec des débouchés, les artistes continuent de s'y établir.

Et c'est la même chose dans la Région Grand Est puisqu'avec la HEAR de Strasbourg, Épinal, Reims, Metz, cela crée un écosystème dans lequel se sont établies aussi des entreprises.

Aujourd'hui, le Grand Est, sur les questions des arts visuels, est vraiment l'une des Régions, si ce n'est la Région, à la pointe, puisque en 2 heures de voiture, on arrive soit à des points soit de formation, soit d'expositions, soit des cours économiques.

M. Jean-Michel GERIDAN pense à Strasbourg ; par exemple, Brumath, tout le monde que c'est le meilleur imprimeur grand format en sérigraphie du monde aujourd'hui.

Et là, il y a une entreprise qui s'est totalement renouvelée dans la Marne, du côté d'Epernay, qui s'appelle le Réveil de la Marne, et dans laquelle tous les artistes de France se rendent pour imprimer.

D'ailleurs, vu le rapport, la qualité est beaucoup avec eux cette année alors qu'avant, il était obligé d'aller en Bretagne ou dans les Bouches-du-Rhône.

En fait, plus il y a de lieux de formation, plus il y a d'implantations de créateurs et aussi d'industries.

M. Eric MAROCHINI dit que ce qui est intéressant, c'est que ce n'est pas de la proximité pour de la proximité, mais de la proximité qui s'explique par la réalité culturelle.

M. Jean-Michel GERIDAN dit que le Grand Est, à sa connaissance, est vraiment une exception culturelle par rapport à d'autres endroits.

Si nous prenons, par exemple, la Nouvelle Aquitaine, il n'y a qu'un seul lieu dans les écoles publiques où il y a une école de graphisme.

Si l'on enlève les formations privées, il y en a très peu dans le public.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

14. Questions diverses

Mme Véronique MARRIER veut redire à quel point l'impact de cette Biennale est important.

Mais elle veut également redire, à la lecture de ces documents, et pour être dans d'autres Conseils d'Administration, un grand bravo pour la précision de ces données, pour le suivi, de l'ensemble des éléments qui viennent d'être vus.

Nous pouvons imaginer, pour une équipe comme celle du Signe, le travail que cela représente en amont pour pouvoir faire ce genre de synthèse.

Nous mesurons très clairement l'impact de cet établissement culturel dans la région, et il est très réjouissant de voir à quel point cela intègre et génère beaucoup de circulation en termes de publics, mais aussi en termes d'impact économique local. Il y a en effet une grande diversité de services.

Encore bravo pour ce travail.

Mme Florence FORIN s'associe totalement à ce vient de dire Mme Véronique MARRIER.

En effet, entre les conventions à reconduire du fait du renouvellement du GIP pour 9 ans, il fallait vraiment faire un énorme travail de synthèse et d'actions auprès de tous les partenaires.

Bravo à toute l'équipe.

Par ailleurs, Mme Florence FORIN d'avoir un point sur la TVA qui avait fait été un objet particulier lors du dernier Conseil d'Administration.

Mme Virginie GUILLAUME répond que le Signe a payé l'année 2022. Les années 2023 à 2025 seront payées avant mi-mai. Elle précise que les calculs ont été faits avec l'aide de la DGFIP. Le Signe paiera ensuite la TVA intracommunautaire chaque année. Elle est prévue au budget.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe va voir si cela vaut le coup d'y être soumis pour pouvoir éventuellement la récupérer.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que le Signe se dirige vers l'assujettissement à la TVA. Le choix sera en tout cas rapidement mis en place.

Mme Sandrine MAILLET félicite à son tour l'équipe du Signe pour ce bilan extrêmement clair et plus que satisfaisant. Elle a une question concernant le prêt des affiches, anciennes et modernes, qui sont de plus en plus prêtées hors les murs. Cette question concerne plus précisément l'encadrement des affiches : est-ce qu'elles partent encadrées ? Est-ce qu'elles sont encadrées sur place ? Selon quelles modalités ? Et sont-elles accompagnées par un agent du Signe lorsqu'elles partent ?

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il y a plusieurs cas de figures.

Par exemple, en 2026, le Signe va exposer dans le réseau des 14 médiathèques de Montpellier. Dans ce cas, les conditions ne sont pas bonnes. Le Signe va donc entamer des systèmes de reproduction.

Autre exemple, celui de Bordeaux, lors du Festival Aperçu, le Signe a prêté environ 48 affiches. Dans ce cas, les affiches ont été enroulées, et 2 agents du Signe les ont accompagnées.

Le Signe utilise un transporteur professionnel.

2 membres de l'équipe y vont lorsqu'il n'y a pas d'équipe professionnelle de conservation sur place. S'ils voient que les conditions ne sont pas bonnes, cela leur permet de repartir immédiatement.

Autre cas, celui du Musée de l'Image d'Epinal qui a un pôle conservation avec des conservateurs (car souvent ce sont des assistants de conservation) ; ce sont eux qui viennent sur place, au Signe, pour encadrer les œuvres et participer à former les agents du Signe.

Mme Sandrine MAILLET remercie M. Jean-Michel GERIDAN pour ses réponses.

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

Avant de terminer, M. le Président veut parler de Mme Christine GUILLEMY.

Mme Christine GUILLEMY a décidé de ne pas se représenter aux élections municipales, par conséquent, c'est aujourd'hui son dernier Conseil d'Administration à la tête du Signe.

M. le Président la remercie infiniment pour son action, son soutien exceptionnel depuis le début.

Mme Christine GUILLEMY a défendu ce projet qui se concrétise maintenant sous nos yeux avec un grand succès.

Mme Christine GUILLEMY remercie à son tour M. le Président, M. Jean-Michel GERIDAN et l'équipe du Signe.

Ce qui a été fait, c'est aussi une équipe au sein du Conseil Municipal avec les services des Affaires Culturelles. C'est aussi la suite d'actions qui ont été entreprises tant par M. Luc CHATEL que par ses anté-prédécesseurs puisqu'elle aime à le répéter, le design graphique est vraiment dans l'ADN de la Ville de Chaumont.

Mme Christine GUILLEMY croit que ceux qui pensent que Chaumont peut vivre sans le graphisme, c'est qu'ils ne connaissent pas bien Chaumont ou qu'ils ne le vivent pas bien.

Nous avons d'ailleurs la preuve, à travers les documents présentés, que les Chaumontais adhèrent et qu'ils sont fiers que Chaumont soit la Ville du design graphique.

Cela permet une ouverture d'esprit aussi sur un territoire rural.

Elle voudrait que le Ministère de la Culture l'imprime encore mieux dans ses projets.

Une Ville comme Chaumont, sur un territoire rural, peut se permettre d'être la Ville du design graphique, un domaine culturel qui semble être plutôt réservé à des mégapoles.

Le graphisme hors les murs doit maintenant être développé. Cela a commencé, notamment avec le parcours graphique, mais aussi la signalétique avec Baldinger Vu-Huu.

Et il faudrait que cet aspect soit encore plus développé.

Mme Christine GUILLEMY indique que cela était un pari, un pari largement gagné et grâce à tous : l'équipe du Signe, les services de la Ville de Chaumont, tous ceux qui y croient, le Ministère de la Région, la Région Grand Est. Elle espère qu'ils soutiendront encore longtemps ces actions sur la Haute-Marne, Chaumont avec le Signe, mais d'autres actions aussi dans le domaine culturel. Dans des moments comme ceux que nous vivons, la culture est un marqueur important de nos démocraties, du vivre ensemble et de l'acceptation des autres.

Il est donc important de continuer à le faire.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

6 mars 2026

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le **31 JUIL. 2026**
ID : 052-130023237-20260729-20260729CA13-DE

Mme Christine GUILLEMY incite tout expositions qui ont lieu en ce moment, celle bien sûr sur le fonds ancien et notamment Dutailly.

Elle en profite pour dire que la Ville de Chaumont a décidé - cela paraît être anecdotique- de passer un partenariat avec une petite commune haut-marnaise qui s'appelle Meuvy, commune associée de Breuvannes-en-Bassigny, et commune où est né et enterré Gustave Dutailly.

Mme Christine GUILLEMY remercie tout le monde.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/07/2026

Référence
20260729CA14

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE CHAUMONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	-

Date de la convocation
13/07/2026

Vote
Aucun
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme LIZOLA Martine, vice-Présidente.

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, M. BRUGNON Jean-Yves, M. SECONDI Jean-Dominique, Mme DUCATEZ Isabelle, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Cécile)

Membres votants excusés : M. FABRE Frédéric, Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Éric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan (représenté par M. MAILLET Sandrine)

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

INFORMATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE CHAUMONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 et l'avenant de prorogation approuvé par arrêté préfectoral n°52-2023-03-0007 en date du 5 mars 2026, et notamment l'article 18 relatif au Conseil d'Administration ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 28 mai 2026, rendue exécutoire le 15 juin 2026, « Groupement d'intérêt public – Le Signe, Centre national du graphisme – Désignation des représentants de la commune » ci-annexée ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 02 juillet 2026 « Groupement d'intérêt public – Le Signe, Centre national du graphisme – Désignation de deux représentants de la commune », ci-annexée ;

Le Conseil d'Administration est composé de vingt administrateurs répartis en deux collèges : un collège institutionnel délibératif et un collège technique consultatif.

Le nombre d'administrateurs fixé pour le collège institutionnel garantit le caractère public du Groupement :

- Trois représentants de l'Etat ;
- Trois représentants de la Région Grand Est ;
- Quatre représentants de la Ville de Chaumont.

Le collège technique émet des avis relatifs à l'ordre du jour permettant d'éclairer les administrateurs du collège institutionnel dans leur processus décisionnel. Il est composé de :

- Un représentant de l'Alliance Graphique Internationale (AGI) France ;
- Deux représentants des réseaux d'écoles d'arts ;
- Un représentant du lycée Charles de Gaulle de Chaumont ;
- Un représentant de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) ;
- Un représentant de l'Université de Lorraine ;
- Un représentant de l'Université de Strasbourg ;
- Un représentant du Centre national des arts plastiques (CNAP) ;
- Un représentant de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;
- Un représentant du Centre national du livre (CNL).

Les administrateurs sont désignés pour une durée de 3 ans renouvelable par les organismes.

La composition du collège technique reste identique.

Par délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 28 mai 2026, 2 représentants de la Ville de Chaumont ont été désignés pour siéger au sein du collège institutionnel du conseil d'administration du GIP du Signe à compter de la date exécutoire de la délibération, soit le 15 juin 2026 :

- Monsieur Antoine DESFRETIER, Maire de la Ville de Chaumont ;
- Monsieur Jean-Yves BRUGNON, 1^{er} adjoint de la Ville de Chaumont (rattaché à la culture et au patrimoine).

Par délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 02 juillet 2026, 2 autres représentants de la Ville de Chaumont, personnalités qualifiées, ont été désignés pour siéger au sein du collège institutionnel du conseil d'administration du GIP du Signe à compter de la date exécutoire de la délibération, soit le 03 juillet 2026 :

- Madame Isabelle DUCATEZ ;
- Monsieur Jean-Dominique SECONDI.

Annexes :

- Annexe 1 : Délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 28 mai 2026, rendue exécutoire le 15 juin 2026, « Groupement d'intérêt public Le Signe, Centre national du graphisme - Désignation des représentants de la Ville de Chaumont ».
- Annexe 2 : Délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 02 juillet 2026, rendue exécutoire le 03 juillet 2026, « Groupement d'intérêt public – Le Signe, Centre national du graphisme – Désignation de deux représentants de la commune.

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe

Centre national du graphisme
à Chaumont

La vice-Présidente
Madame Martine LIZOLA

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 31 JUIL. 2026 
ID : 052-130023237-20260729-20260729CA14-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/07/2026

Référence			
20260729CA15			
Objet de la délibération			
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS CULTURELS (DON MALTE MARTIN)			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	9
Date de la convocation			
13/07/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme LIZOLA Martine, vice-Présidente

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, M. BRUGNON Jean-Yves, M. SECONDI Jean-Dominique, Mme DUCATEZ Isabelle, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. FABRE Frédéric, Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique,

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIAINTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan (représenté par Mme MAILLET Sandrine)

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS CULTURELS (DON MALTE MARTIN)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 et l'avenant de prorogation approuvé par arrêté préfectoral n°52-2023-03-0007 en date du 5 mars 2026 ; et notamment son article 7.3 ;

VU la convention de mise à disposition des biens immobiliers, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2025/138 en date du 06 novembre 2025 et de la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20260306CA02 en date du 06 mars 2026 ;

VU la convention de mise à disposition des biens culturels, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2025/138 en date du 06 novembre 2025 et la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20260306CA04 en date du 06 mars 2026 ;

VU la convention de mise à disposition des biens mobiliers, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2025/138 en date du 06 novembre 2025 et la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20260306CA03 en date du 06 mars 2026 ;

VU la Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 entre le GIP le Signe, l'Etat, la Région Grand Est et la Ville de Chaumont, renouvelée pour la période 2025-2027, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2025/137 en date du 06 novembre 2025 et de la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20251031CA12 en date du 31 octobre 2025 ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 02 juillet 2026 « Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens culturels entre la Ville de Chaumont et le GIP le Signe ».

La procédure relative aux dons d'affiches est détaillée dans l'article 8 de la convention de mise à disposition des biens culturels conclue entre la Ville de Chaumont et le Signe le 19 mars 2026 (ci-annexée), selon les termes suivants :

- Toute donation doit faire l'objet d'une demande écrite adressée à la Ville de Chaumont et au Signe par le donateur, accompagnée de la liste détaillée du don. L'acceptation du don doit faire l'objet d'un accord tacite entre les parties ;
- Les dons grevés de charges ou conditions devront être approuvés par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Chaumont ;
- Les dons qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, peuvent être approuvés par le Maire sous réserve d'une délégation confiée par le conseil municipal pour les accepter ;
- Un reçu fiscal pourra être délivré par la Ville de Chaumont au donateur qui en fait la demande ;
- Un avenant à la convention de mise à disposition de biens culturels entre la Ville de Chaumont et le Signe doit être rédigé afin d'intégrer les dons aux collections, propriété de la Ville.

Monsieur Malte MARTIN - domicilié 6 rue Desargues 75011 PARIS - a adressé à la Ville de Chaumont et au Signe une proposition écrite (courrier ci-annexé) afin qu'une de ses collections personnelles d'affiches, composée de 68 affiches (liste des biens ci-annexée), intègrent le fonds d'affiches de la Ville conservé au Signe.

Après concertation et expertise du Directeur général du Signe, la Ville de Chaumont et le GIP le Signe se sont accordés pour accepter le don de Monsieur Malte MARTIN dont la valeur est estimée à 1 euro. Ce don intervient sans contrepartie. Il n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Un avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens culturels entre la Ville de Chaumont et le Signe viendra entériner ce legs. Cet avenant a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal du 02 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens cultures (don Malte MARTIN ci-annexé) ;
- d'autoriser le Directeur général du Signe à signer cet avenant.

Annexes :

- Annexe 1 : Convention de mise à disposition des biens culturels (Ville de Chaumont / le Signe)
- Annexe 2 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens culturels (don Malte MARTIN)
- Annexe 3 : Courrier de Monsieur Malte MARTIN
- Annexe 4 : Liste des biens en donation faisant l'objet de l'avenant.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Martine LIZOLA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/07/2026

Référence
20260729CA16

Objet de la délibération
ELECTION DU PRESIDENT DU GIP LE SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	9

Date de la convocation
13/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme LIZOLA Martine, vice-Présidente

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, M. BRUGNON Jean-Yves, M. SECONDI Jean-Dominique, Mme DUCATEZ Isabelle, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. FABRE Frédéric, Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique,

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan (représenté par Mme MAILLET Sandrine)

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : ELECTION DU PRESIDENT DU GIP LE SIGNE

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 19 relatif à la Présidence du Groupement ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 28 mai 2026 « Groupement d'intérêt public – Le Signe, Centre national du graphisme – Désignation des représentants de la Ville de Chaumont » ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 02 juillet 2026 « Groupement d'intérêt public – Le Signe, Centre national du graphisme – Désignation des représentants de la Ville de Chaumont » ;

L'article 19 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « le Signe, centre national du graphisme » indique que :

« le Président du Groupement préside l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Il est élu par et au sein du collège institutionnel à la majorité simple pour une durée de 3 ans, renouvelable ».

Le mandat de Monsieur Evrard DIDIER en tant que Président du GIP ayant pris fin, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décident, à l'unanimité, d'élire, à la présidence du GIP, Monsieur Jean-Dominique SECONDI (qui a fait part de sa candidature par mail le 22 juillet 2026) pour une durée de trois ans à compter de la date à laquelle la présente délibération sera transmise aux services de la Préfecture pour contrôle de légalité.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Martine LIZOLA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/07/2026

Référence			
20260729CA17			
Objet de la délibération			
PRIX ET DOTATIONS DES CONCOURS INTERNATIONAL ET ETUDIANT DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2027			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	9
Date de la convocation			
13/07/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 9			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme LIZOLA Martine, vice-Présidente

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, M. BRUGNON Jean-Yves, M. SECONDI Jean-Dominique, Mme DUCATEZ Isabelle, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. FABRE Frédéric, Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique,

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan (représenté par Mme MAILLET Sandrine)

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : PRIX ET DOTATIONS DES CONCOURS INTERNATIONAL ET ETUDIANT DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2027

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 et l'avenant de prorogation approuvé par arrêté préfectoral n°52-2023-03-0007 en date du 5 mars 2026 ;

VU la délibération 20200731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Le Signe, centre national du graphisme, organise le concours étudiant et le concours international de l'affiche présentés durant la Biennale de design graphique 2027. Deux jurys sont constitués afin de sélectionner les travaux des lauréats selon deux règlements fixant les modalités d'organisation de ces concours, et d'attribuer une dotation en numéraire aux lauréats des concours.

Dans le cadre de ses actions d'aide à la création, à la diffusion au développement de l'éducation artistique et culturelle et à la formation, la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) sera sollicitée pour renouveler son partenariat avec le Concours international d'affiches en soutenant le « Prix SAIF ».

Ce prix récompensera (sous réserve de l'acception de la SAIF) le travail d'un(e) auteur(e) (designer graphique) ou un studio résidant en France.

La SAIF gère les droits des auteurs en France et l'étranger, grâce à des accords de représentation qu'elle a conclus avec des sociétés d'auteurs dans plus de vingt pays du monde, qui représentent ainsi sur leur territoire les auteurs membres de la SAIF.

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création, de contribution à la défense et à l'illustration du patrimoine artistique ainsi qu'à son développement, dans le respect du pluralisme des expressions, l'Académie des Beaux-Arts sera sollicitée pour renouveler son partenariat avec le Concours international d'affiches en octroyant deux « Prix Académie des Beaux-Arts ».

Ces prix récompenseront (sous réserve de l'acceptation de l'Académie des Beaux-Arts) le travail d'artistes débutants ou consacrés pour l'excellence de leur geste créatif et l'exemplarité de leur production graphique.

Les dotations proposées aux lauréats du concours international sont les suivantes :

- 1^{er} prix (grand prix) : 3 000 euros ;
- 2^e prix (prix espoir) : 1 500 euros ;
- 3^e prix (prix du public) : 1 000 euros ;
- Prix SAIF (sous réserve) : 3 000 euros ;
- 1^{er} Prix « Académie des Beaux-Arts » (sous réserve) : 5 000 euros ;
- 2^e Prix « Académie des Beaux-Arts » (sous réserve) : 3 000 euros.

Les dotations proposées aux lauréats du concours étudiant sont de 500 euros pour chacun des 3 prix.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le montant des dotations qui seront attribuées aux lauréats des différents prix tels que définis ci-dessus. Ces dotations seront octroyées aux lauréats par virement bancaire.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Martine LIZOLA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/07/2026

Référence
20260729CA18

Objet de la délibération
ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DECEMBRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	9

Date de la convocation
13/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme LIZOLA Martine, vice-Présidente

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, M. BRUGNON Jean-Yves, M. SECONDI Jean-Dominique, Mme DUCATEZ Isabelle, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. FABRE Frédéric, Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique,

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan (représenté par Mme MAILLET Sandrine)

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU
10 DECEMBRE 2026

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2025-1430 du 30 décembre 2025 harmonisant et simplifiant les dispositions applicables aux élections professionnelles et aux instances de dialogue social dans la fonction publique - Légifrance

VU l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique.

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en place du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité Social d'Administration du Signe, en date du 04 juin 2026 ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres de la Commission Consultative Paritaire du Signe, en date du 04 juin 2026.

Les prochaines élections professionnelles auront lieu le 10 décembre prochain pour nos deux instances paritaires :

- Le Comité Social d'Administration (CSA) qui est l'instance de dialogue social compétente pour aborder les questions collectives relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux évolutions des services, ainsi qu'aux politiques de ressources humaines et aux conditions de travail. Il est consulté, dans les cas prévus par les textes, préalablement à certaines décisions intéressant l'administration et ses agents ;
- Le Commission Consultative paritaires (CCP) qui est l'instance consultative compétente à l'égard des agents contractuels pour l'examen des décisions individuelles les concernant, dans les cas prévus par les textes. Elle est notamment saisie pour avis sur certaines situations relatives à la carrière, à la discipline ou à la situation administrative de ces agents.

La Direction du Signe doit prendre une décision, pour ces 2 instances, afin de :

- Fixer le mode de scrutin ;
- Décider du recours ou non au vote électronique ;
- Fixer le nombre de représentants qui siégeront au futur CSA et à la CCP ;
- Décider de la mise en place ou non d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

En deçà du seuil de 200 agents, la création de cette formation spécialisée doit être justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers.

Après en avoir délibéré, étant donné le nombre d'agents restreint au Signe, et la non-existence de risques particuliers en termes d'hygiène et de sécurité, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité (pour les 2 instances) de :

- Maintenir le mode de scrutin à l'urne (élection de sigle) avec possibilité de procuration, sans recours au vote électronique ;
- Maintenir le paritarisme au futur CSA et à la future CCP (2 représentants du personnel titulaires et 2 représentants du personnel suppléants) ;
- Ne pas mettre en place de formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Un mail sera envoyé pour information à l'organisation syndicale représentative au Signe : la CFDT.

La Direction prendra contact avec les organisations syndicales représentatives au niveau national (par le biais de leurs contacts au sein du département de la Haute-Marne) pour les informer des élections professionnelles au Signe et de la particularité de l'élection de sigle liée au statut de GIP du Signe.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Martine LIZOLA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/07/2026

Référence
20260729CA19

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 1 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	8	9

Date de la convocation
13/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme LIZOLA Martine, vice-Présidente

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, M. BRUGNON Jean-Yves, M. SECONDI Jean-Dominique, Mme DUCATEZ Isabelle, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. FABRE Frédéric, Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique,

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan (représenté par Mme MAILLET Sandrine)

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 1 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2026

VU la délibération du Signe n°20260306CA12 du 06 mars 2026 relative au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2026 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement et d'investissement à 2 199 226,38 euros (2 008 614,54 euros en fonctionnement et 190 611,84 euros en investissement).

Cette hausse de 5 395,85 euros a principalement pour objet l'augmentation des recettes prévisionnelles sur les projets mis en œuvre dans le cadre des actions de médiation (culture-justice, culture-santé, culture-champ social, coopération internationale, jeunes estivants) à hauteur de 24 395,85 euros.

Cette hausse compense la baisse de 20 000 euros de la subvention octroyée par la DRAC Grand Est.

En miroir, les dépenses ont été revues :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la baisse (7 372,52 euros) notamment sur les coûts liés aux expositions, aux résidences, à la communication et au développement. À l'inverse, les coûts liés à la médiation sont, quant à eux, revus à la hausse ;
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement augmente (35 999,95 euros), principalement sur les coûts liés aux fluides ;
- Le montant de la masse salariale reste stable.

Annexe : Édition réglementaire de la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2026.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Martine LIZOLA